

## **Maroc, Tunisie, Mauritanie**

### **Point de situation au 27 avril**

### **d'après CAA de la zone**

#### **MAROC**

Contexte général : une épidémie modérément active

Situation épidémiologique : 4115 cas positif, 161 décès et 669 personnes guéries

#### **Nouvelles mesures prises par les autorités marocaines :**

- **Couvre feu nocturne pendant ramadan entre 19h00 et 5h00 :**

À partir de samedi, premier jour du ramadan au Maroc, il est «*formellement interdit aux citoyens de se déplacer hors de leur domicile ou sur la voie publique*» entre 19H00 et 05H00 locales, déclare le ministère de l'Intérieur dans ce communiqué. «*Les autorités locales et les services sécuritaires veilleront à l'application des mesures de contrôle strict*», ajoute le texte.

- **Plus de 10 millions des masques sont déjà distribués, pour et par l'industrie agro-alimentaire :**

Concernant la distribution de masques au Maroc, le gouvernement apporte les précisions suivantes : «*Nous avons également mobilisé les distributeurs de produits de grande consommation, ainsi que les fabricants-distributeurs de certains produits comme le lait pour alimenter et approvisionner le commerce de proximité*».

A noter que plus de 10 millions de masques ont été distribués et l'approvisionnement avance progressivement en vu de couvrir tous les points de ventes et rendre les masques accessibles partout. «*Nos premières productions (d'il y a une semaine) ont alimenté les usines des produits alimentaires de grande consommation et de premières nécessités (farine, sucre, huile, lait...etc) qui doivent continuer à fonctionner*», précise le ministre de l'Industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique.

Rappelons enfin que le Maroc devrait atteindre une production journalière de 5,5 millions de masques dès mardi prochain. A ce titre, l'Amith mobilise les textiliens pour prêter main forte à cette opération.

- **Etude du Haut-Commissariat au Plan : impact de la crise sur les entreprises et l'emploi.**

Selon une enquête qualitative réalisée par le HCP, 142 000 sociétés ont définitivement (6 300) ou temporairement (135 000) suspendu leur activité au 3 avril (soit 57 % de l'ensemble des entreprises). Elles sont à 72 % des TPE, à 26 % des PME et à 2 % des GE. L'hébergement et la restauration, ainsi que les secteurs du textile, du cuir, de la construction et des industries métalliques sont les plus touchés. En termes d'emploi, 27 % des entreprises ont dû réduire leurs effectifs, soit 20 % des travailleurs du secteur formel, et ce, notamment dans les services, l'industrie et le BTP.

#### **Filières agricoles et alimentaires au Maroc :**

- **L'aide alimentaire pour le ramadan élargie...**

Sur instructions du roi Mohammed VI, près de 3 millions de personnes bénéficieront de l'opération d'aide alimentaire ramadan 1441. La Fondation Mohammed V a élargi son champ d'action à

100.000 familles supplémentaires, faisant passer l'effectif global à 600.000 bénéficiaires. Le panier est composé de sept produits essentiels (10 kg de farine, 4 kg de sucre, 250 gr de thé, 1 kg de lentilles, 1 kg de vermicelle, 5 L d'huile et 800 gr de concentré de tomates, représente une aide solidaire qui vise à alléger les besoins alimentaires liés à la période du ramadan.

- **La pandémie du Covid-19 et le Ramadan ont fait baisser les prix de la viande rouge et du poulet.**

Les professionnels travaillant dans le secteur de la commercialisation de la viande rouge dans la région de **Casablanca-Settat** ont déclaré que les prix de détail de la viande bovine atteignaient 56 dirhams par kilogramme et 53 dirhams par kg aux prix de gros dans les abattoirs urbains. De même, le prix du poulet vivant prêt à l'abattage s'est stabilisé à environ 11 dirhams le kilo dans les magasins de détail des quartiers populaires, contre 13 dirhams au début du mois de mars dernier, où le taux de participation était presque revenu dans la plupart de ces magasins, selon nos confrères de Hespresse. Les professionnels ont souligné que la baisse des prix de la **viande rouge** est le résultat d'une combinaison de facteurs, y compris une abondance de l'offre qui dépasse largement la demande par rapport au niveau modéré d'appétit des consommateurs pour l'acquisition de ces viandes dans les boucheries. En plus, un responsable d'une organisation professionnelle travaillant dans le secteur a déclaré à Hespresse qu'un large segment de citoyens avait cessé de travailler pendant la période de la pandémie du coronavirus. Par ailleurs, leur dépendance à l'égard des subventions financières de l'État les avait poussés à économiser dans leurs dépenses quotidiennes, et donc leurs habitudes de consommation ont clairement changé.

- **La baisse de la consommation en Europe a fortement impacté la filière marocaine des fruits rouges.**

Le secteur des fruits rouges n'a pas été épargné par la crise du Covid-19. Entre baisse à l'export, réduction de la consommation et augmentation des coûts d'hygiène et de transport, la filière est sous pression.

«Le secteur est en train de souffrir», indique Amine Bennani, président de la Fédération interprofessionnelle des fruits rouges, Interproberries. En effet, l'augmentation des frais imposés par le coronavirus impacte les **producteurs**.

«Avant les camions rentabilisaient leurs déplacements à l'aller et au retour, ce qui n'est plus le cas actuellement». En effet, bon nombre de transporteurs ne savent pas s'ils auront une cargaison au retour, d'où la flambée des prix. Lors des premiers jours du confinement en Europe la demande avait explosé auprès des ménages qui se sont approvisionnés en masse dans les grandes surfaces. Puis elle est aussitôt retombée suite également à la fermeture des restaurants, cantines et pâtisseries industrielles.

«Et dans le circuit de la grande distribution, les producteurs européens ont occupé la scène», souligne le président de la fédération suite à l'appel «à consommer local» qui a pratiquement écarté les producteurs non communautaires.

A noter que le coronavirus n'a pas affecté les fruits de la même façon. La baisse de la consommation en Europe a fortement impacté la fraise et la **framboise**. Seule la myrtille continue de résister à cause de l'absence de concurrents. «Pour la fraise, les dégâts ont été limités, le gros de la saison était passé lors du déclenchement de la crise. Quant à la framboise, l'année était déjà perdue», explique Bennani. La baisse de la demande pour la framboise lors de la saison d'hiver en Europe avait impacté les volumes et les prix. Ce qui a provoqué un mini-tsunami dans la culture de cette variété très fragile fin 2019.

- **Les emballages des fruits et légumes sont en vogue**

La demande des fruits et légumes emballés ne cesse d'augmenter à cause de la crise sanitaire. Le coronavirus a engendré des changements importants dans le comportement d'achat à travers le monde. Les préoccupations des consommateurs au sujet de la salubrité des aliments semblent avoir dépassées la récente tendance avec une plus grande durabilité de l'environnement dans les allées de produits agricoles. Avant le Covid-19, les consommateurs étaient extrêmement méfiants envers les emballages et en voulaient moins, selon Fruitnet. Les modes de consommation étaient relativement simples. Mais cela n'est plus. En effet, dans plusieurs pays, la demande des fruits et légumes emballés ne cesse d'augmenter. En Scandinavie, par exemple, «en raison de l'épidémie de Covid-19, des emballages plus hygiéniquement appropriés deviennent de plus en plus importants car la demande de fruits et légumes non emballés a diminué d'au moins 50%».

### **Sécheresse :**

- **Estimation de la production de céréales en chute libre**

La production des trois céréales principales (blé tendre, blé dur et orge) est estimée à 30 millions de quintaux au titre de la campagne agricole 2019-2020, soit 42% de moins par rapport à la campagne précédente, selon le ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts. Cette production (16,5 millions Qx de blé tendre), 7,5 millions Qx de blé dur, et 5,8 millions Qx d'orge), permettra d'assurer l'approvisionnement du pays pour plus de 4,5 mois, selon le département d'Aziz Akhannouch. "Ce stock est renouvelé en permanence à travers les différentes mesures prises à ce niveau afin de maintenir une régularité dans les disponibilités de céréales sur le marché national", ajoute le département, précisant que la production estimée est issue d'une superficie céréalière semée au titre de cette campagne de 4,3 millions Ha dont 2 millions d'Ha complètement perdus en termes de production céréalière en Bour. Cette partie perdue a toutefois été reconvertie en fourrage pour les animaux dans certaines zones. En conséquence les importations sur le marché international devront se poursuivre. Pour mémoire : la production moyenne est de 78 M Qt en moyenne sur les 10 dernières années. En conséquence, le PIB agricole devrait se contracter de 5 %.

\*

## **TUNISIE**

Contexte général : une épidémie sous contrôle

Situation épidémiologique : 949 cas positif, 38 décès et 216 personnes guéries

### **Nouvelles mesures prises en Tunisie :**

- **Un déconfinement ciblé commencera à partir du 4 mai 2020**

Le chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh a annoncé le 19 avril 2020 que le confinement général se poursuivra jusqu'au 3 mai 2020, et que l'Etat commencera un déconfinement ciblé à partir du 4 mai. Il a également annoncé que le couvre-feu serait réduit de 20h à 6h (précédemment de 19h à 6h) à partir du premier jour du ramadan le 24 avril 2020, mais que les mosquées resteront fermées malgré le ramadan. En raison de la prolongation du confinement, une deuxième tranche d'aides sociales sera versée (60 TND aux familles démunies durant le mois de ramadan et 200 TND aux classes fragiles).

Selon un communiqué de la présidence du gouvernement le 22 avril 2020, le déconfinement ciblé s'étalera sur 4 phases du 4 mai jusqu'à fin du mois de juin 2020, et s'articulera autour de 5 axes : i/ application des mesures sanitaires et normes préventives ; ii/ adaptation du système de transport ;

iii/ application des autorisations préalables ; iv/ renforcement des mécanismes de contrôle ; v/ révision des horaires de travail pour éviter l'encombrement dans les lieux de travail et les transports. Le déconfinement ciblé prendra en considération les particularités des secteurs, régions et catégories concernés ainsi que le degré de préparation en vue d'assurer les conditions sanitaires adéquates.

- **Des mesures ont été annoncées pour limiter l'impact du Covid-19 sur le tissu économique**

D'autre part, le ministère des Finances a annoncé le 16 avril 2020 une série de mesures exceptionnelles et périodiques au profit des entreprises les plus touchées par la crise sanitaire, dont : i/ permettre à ces entreprises de rééchelonner leurs dettes fiscales sur une période pouvant aller jusqu'à 7 ans ; ii/ suspendre les pénalités de retard sur les impôts pour une période de 3 mois, du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020 ; iii/ faciliter les procédures de récupération de la TVA.

Ces annonces ont été reprises dans le décret-loi n°6 du 16 avril 2020 publié au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT). Le décret-loi prévoit un mécanisme de garantie des crédits de gestion et d'exploitation accordés par les banques aux entreprises sinistrées, qui permettra de garantir de nouveaux crédits aux alentours de 500 M TND. En plus de la garantie de l'Etat à hauteur de 500 M TND, le décret prévoit d'ouvrir une ligne de financement de 300 M TND, à prélever sur le budget de l'Etat, destinée au refinancement des crédits accordés par les banques aux PME ayant des difficultés suite à la crise du Covid-19. Cette ligne de financement ne concerne pas les entreprises des secteurs financier, commercial, immobilier, des hydrocarbures, et des télécoms.

Au total, 6 décrets-lois ont été publiés au JORT le 18 avril 2020, parmi lesquels : i/ Le décret-loi n°10 du 17 avril 2020 fixe les dispositions spéciales pour la répression de la violation des règles de concurrence et de prix, applicables lors du confinement ; ii/ Le décret-loi n°9 du 17 avril 2020 fixe les sanctions relatives au non-respect du confinement sanitaire et du couvre-feu imposés pour lutter contre le coronavirus. Toute personne qui ne respecte pas le confinement général et le couvre-feu est punie d'une amende de 50 TND, et 100 TND en cas de récidive. Le ministre de la Santé peut également limiter les déplacements, voire assigner à résidence, les personnes porteuses du virus ou suspectées d'être porteuses. Les personnes qui ne respecteront pas ces dispositions encourent une amende de 1 000 à 5 000 TND, qui double en cas de récidive.

De plus, la Banque centrale de Tunisie (BCT) a publié la circulaire n°2020-10 du 17 avril 2020 qui permet de suspendre les règles relatives aux critères d'éligibilité des actifs admis comme garanties aux opérations de refinancement et d'admettre des règles plus souples dans des circonstances exceptionnelles. Le ministère du Commerce a également fixé la vente des masques de protection réutilisables à 1,85 TND selon un décret publié le 24 avril 2020.

- **La Commission européenne a mobilisé 600 M EUR pour faire face aux conséquences du Covid-19 en Tunisie.**

Pour limiter l'incidence économique de la pandémie, la Commission européenne a adopté une proposition prévoyant d'octroyer entre autres une assistance macrofinancière (AMF) de 600 M EUR pour la Tunisie. Selon le communiqué, ce montant sera mis à disposition de la Tunisie pendant 12 mois sous la forme de prêts accordés « à des conditions très favorables », afin d'aider le pays à faire face à ses « besoins de financement immédiats et urgents ». Le Ministre des Finances M. Nizar Yaïche a déclaré le 21 avril 2020 que les aides et les fonds déjà reçus par la Tunisie ne couvrent que 10% des besoins environ : « La Tunisie n'a reçu jusque-là que 3 Mds TND notamment du FMI, dont la moitié qui était déjà prévue, et nous devons rembourser 11 Mds de dettes et assurer 19 Mds de masse salariale ». Il a cependant assuré que les salaires des mois d'avril et de mai étaient garantis.

Le déficit courant limité à -1,7% du PIB au terme du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (contre -2,2% du PIB sur la même période en 2019).

### **Filières agricoles et alimentaires en Tunisie :**

- **Les exportations tunisiennes d'huile d'olive entre novembre 2019 et fin mars 2020 ont généré 896 M TND de recettes (+21,1% en g.a.)**

En dépit de la crise sanitaire due à la propagation du COVID-19, la Tunisie a exporté entre novembre 2019 et fin mars 2020 146 000 tonnes d'huile d'olive, générant des recettes de 896 M TND (287 M EUR), selon l'Office Nationale de l'Huile (ONH). Cela représente une hausse des exportations de +82,5% en volume et de +21,1% en valeur par rapport à la même période en 2019. En partie grâce aux exportations d'huile d'olive, la Tunisie a enregistré un excédent de la balance commerciale alimentaire de 176,7 M TND au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. L'Italie et l'Espagne demeurent les principales destinations géographiques des exportations d'huile tunisienne (75% de la demande). Pour rappel, le volume total de production d'huile tunisienne a atteint le niveau record de 350 000 tonnes pour la saison (fin 2019 / début 2020).

- **La Tunisie prévoit un excédent de 50.000 tonnes de pommes de terre en mai et juin**

L'Association tunisienne de l'agriculture et de la pêche maritime (UTAP) a déclaré que la perspective actuelle de la campagne de pommes de terre est une récolte d'environ 300 000 tonnes en mai et juin. Face à cette production, l'assistante du président de l'association a fait savoir qu'il y aurait un excédent de 50.000 tonnes. Dès lors, elle appelle l'Etat tunisien à encourager les producteurs à exporter. En effet, le secteur de la pomme est sous de sombres cieux depuis l'annonce de la pandémie du coronavirus. Il recèle une diminution importante de la consommation corrélée à une surproduction. Cette baisse de la consommation de pommes de terre est principalement due à la suspension des activités des restaurants, hôtels et autres unités touristiques de leur travail pendant la période du confinement.

- **Les revenus des agrumes tunisiens ont drastiquement baissé de 23 millions de dinars (81 millions de dirhams).**

Au 7 avril, les recettes d'exportation des agrumes de la Tunisie ont baissé de 27,8% pour atteindre 23 millions de dinars tunisiens, tandis que les exportations ont baissé de 8,6% en volume. La raison de cette baisse drastique n'est pas directement liée au Covid-19. En effet, la pandémie n'a pas affecté la campagne d'exportation d'agrumes tunisiens. Le pays a pu exporter la plupart des quantités prévues, a indiqué l'Observatoire National de l'Agriculture (ONAGRI) dans son rapport sur l'état d'avancement de la saison des agrumes au moment de la crise sanitaire.

Néanmoins, le volume des exportations de «maltais» a baissé de 36,8%, pour atteindre en 2020, 8 165,5 tonnes, dont 86% de cette variété transitent vers la France. En deuxième position, vient la Libye avec 27,7% de l'ensemble des exportations tunisiennes dont la variété «Thomson».

Les exportations d'agrumes tunisiens ont perdu leur position sur certains marchés européens (Italie et Allemagne), par rapport aux résultats de l'année dernière. De plus, elles n'ont pas atteint les marchés russe et africain.

\*

### **MAURITANIE**

- Le Maroc continue d'approvisionner la Mauritanie en fruits et légumes.

Le marché de la SOCIM, appelé aussi « Marché marocain » est bien approvisionné en produits de première nécessité (riz, sucre, lait) et surtout les fruits et légumes importés du Maroc.

- La Mauritanie stocke 20.000 tonnes de poissons pour la consommation locale

Le ministère mauritanien de la Pêche a décidé de constituer un stock de 20.000 tonnes de poissons destiné exclusivement à la consommation locale, a déclaré sa secrétaire générale, El Alya Mint Menkouss. Cette mesure intervient dans une période marquée par le ralentissement de l'activité économique pour cause de la propagation du coronavirus (COVID-19).

Pour ce faire, des commissions techniques ont été installées à Nouadhibou pour la constitution d'un stock alimentaire de 10.000 tonnes de poisson retirées des circuits d'exportation, a précisé Mint Menkouss lors de son dépôt à Nouakchott de la contribution financière de son département au Fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus, créé récemment. Les 10.000 autres tonnes seront fournies par les opérateurs privés du secteur et destinées à la Société nationale de distribution de poisson pour alimenter les centres urbains, a-t-elle ajouté.

La secrétaire générale a expliqué que ces actions font suite à l'exonération des impôts et taxes dont bénéficient les pêcheurs artisanaux pour le reste de l'année 2020 dans le cadre du plan annoncé par le président mauritanien, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, pour contrer les effets économiques du COVID-19.

Elle a signalé, à ce sujet, que pour faciliter la tâche des opérateurs du secteur, les embarcations de la pêche artisanale ont été autorisées à débarquer leurs captures dans différents points, soulignant qu'un contrôle efficace est exercé sur les bateaux étrangers pour un strict respect des mesures décidées en prévention du coronavirus. Mint Menkouss a par ailleurs fait état de l'installation de nouveaux points de vente de poissons à Nouakchott et à Kaédi et de l'augmentation des quantités de poissons mises en vente à des prix réduits dans ces deux villes soumises au confinement.